

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Adresse personnelle :

.....

.....

N° de téléphone professionnel :

N° de téléphone privé :

E-mail :

JURIDICTION

☐ Chancellerie

☐ E.N.M

☐ T.J de

☐ T.P de

☐ C.P.H de

☐ Cour d'appel de

☐ Bureau foncier de

☐ Casier judiciaire national

☐ Cour de cassation

☐ E.N.G

☐ Autre (préciser) :

Déclare adhérer à l'UNSA Services Judiciaires

Fait à, le

Signature :

Grades	Actifs	Retraités
☐ Directeur Fonctionnel	249€	124€
☐ Directeur des Services Hors classe	220€	110€
☐ Directeur Principal	157€	78€
☐ Directeur	146€	73€
☐ Contractuel de catégorie A (autre qu'attaché de justice)	100€	50€
☐ Contractuel de catégorie B	88€	44€
☐ Contractuel de catégorie C	57€	28€
☐ SA classe exceptionnelle	100€	50€
☐ SA classe supérieure	88€	44€
☐ SA classe normale	84€	42€
☐ Adjoint Administratif Principal 1CL C3	76€	38€
☐ Adjoint Administratif Principal 2CL C2	68€	34€
☐ Adjoint Administratif C1	57€	28€
☐ Vacataire	52€	26€

Grades	Actifs	Retraités
☐ Attaché Hors classe	220€	110€
☐ Attaché Principal	157€	78€
☐ Attaché	146€	73€
☐ Attaché de Justice	146€	73€
☐ Cadre Greffier Hors classe	220€	110€
☐ Cadre Greffier Principal	157€	78€
☐ Cadre Greffier	146€	73€
☐ Greffier Principal	100€	50€
☐ Greffier	88€	44€
☐ Adjoint Technique Principal 1CL C3	76€	38€
☐ Adjoint Technique Principal 2CL C2	68€	34€
☐ Adjoint Technique C1	57€	28€

STATUTS Article L2141-3 du Code du travail - Tout membre d'un syndicat professionnel peut s'en retirer à tout instant, même en présence d'une clause contraire. Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

Réduction d'impôt : Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant. Ainsi une cotisation de 100€ ne coûte finalement que 34€

Pour les salariés non imposables : Les salariés non imposables recevront un chèque des impôts correspondant au 66% de leur cotisation. Ainsi pour une cotisation de 100€ vous recevrez un chèque de 66€

Pour ceux qui choisissent le forfait professionnel (au lieu des 10%) ils doivent intégrer le montant de la cotisation dans les frais professionnels.

www.unsasj.fr (Paiement en ligne sur notre site) E-Mail : synd-unsaj@justice.fr

UNSA Services Judiciaires Conseil de Prud'hommes, 27 rue Louis Blanc 75010 PARIS Tel : 01.40.38.53.72

Rejoignez-nous !
www.unsasj.fr

